



Nations Unies

Commission de la science et de la technique au service du développement

**Rapport sur les travaux
de la treizième session
(17-21 mai 2010)**

Conseil économique et social

**Documents officiels, 2010
Supplément n° 11**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2010
Supplément n°11

Commission de la science et de la technique au service du développement

**Rapport sur les travaux
de la treizième session
(17-21 mai 2010)**



Nations Unies • New York, 2010

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

À sa treizième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement a dressé le bilan des progrès accomplis depuis cinq ans dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international. Elle a en outre examiné les deux thèmes prioritaires suivants, « Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place » et « Technologies nouvelles et naissantes ». Il y a également eu, dans le cadre de la session, une réunion-débat sur « La problématique hommes-femmes, et les sciences et technologies », ainsi qu'un volet consacré à l'analyse des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation au Ghana et au Lesotho.

La session comprenait un débat ministériel et quatre réunions-débats multipartites. Plus de 15 États Membres étaient représentés au niveau ministériel. Étaient également présents les responsables d'organismes des Nations Unies ou leurs représentants, des représentants du Conseil de l'Europe et de l'Union africaine, ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé.

Les participants ont mis en évidence les grands problèmes suivants :

Malgré les progrès rapides accomplis au niveau mondial pour améliorer l'accès aux technologies de l'information et des communications, de grandes disparités demeurent dans les pays et les sociétés, lesquelles ont des répercussions sur la demande et la capacité à utiliser ces technologies. Les participants ont repéré certains des principaux obstacles que rencontrent les pays en développement en matière d'accès aux nouvelles technologies, tels que l'insuffisance des ressources, des infrastructures, des moyens pédagogiques, des capacités, des investissements et des dispositifs de connexion, ainsi que les problèmes relatifs à la propriété, à la normalisation et au transfert des technologies. Ils ont engagé à cet égard toutes les parties concernées à apporter un financement suffisant aux pays en développement, en particulier aux moins avancés d'entre eux, et à appuyer les initiatives de renforcement des capacités et de transfert de technologies en leur faveur.

Les participants ont exprimé leur préoccupation face au fossé qui se creuse en matière d'accès au haut débit, qui a des répercussions sur des applications électroniques pertinentes d'un point de vue économique et social dans des domaines tels que la gouvernance, le commerce, la santé et l'éducation. Ce fossé marginalise encore plus les pauvres, les communautés rurales et d'autres groupes défavorisés comme les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées. Les participants ont salué les initiatives en cours qui visent à mettre en place rapidement le haut débit et souligné la nécessité d'accorder la priorité aux approches innovantes dans le cadre des stratégies nationales et régionales de développement.

Les participants ont d'autre part réaffirmé l'importance des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications comme outil de surveillance et d'évaluation de la fracture numérique entre les pays et au sein des sociétés, et outil d'information pour les décideurs qui sont chargés d'élaborer les politiques et stratégies de développement social, culturel et économique. Ils ont insisté sur la nécessité de disposer d'indicateurs qui mesurent l'impact des technologies de l'information et des communications sur le développement et souligné l'importance de normaliser et d'harmoniser les indicateurs relatifs aux

technologies de l'information et des communications et de faire en sorte qu'ils soient fiables et régulièrement mis à jour pour rendre compte du rendement, de l'efficacité, du coût et de la qualité des biens et services.

Dans le cadre du bilan de la suite donnée depuis cinq ans aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, les participants ont remercié la Commission pour l'aide qu'elle a apportée au Conseil économique et social concernant la coordination du suivi à l'échelle du système. Ils ont souligné le rôle joué par les entités des Nations Unies qui ont facilité la mise en œuvre des grandes orientations, le rôle des commissions régionales et celui du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, et ont invité les entités concernées à poursuivre leurs efforts de coordination et de collaboration, avec la participation active des principaux intéressés.

Concernant le thème prioritaire des technologies nouvelles et naissantes, le débat a principalement porté sur les techniques d'exploitation des énergies renouvelables. Les participants ont souligné la nécessité d'une part de procéder au transfert de technologie et, d'autre part, de renforcer les capacités locales d'innovation. Ils ont invité les gouvernements à créer un environnement favorable aux initiatives des secteurs privé et public dans le domaine des technologies nouvelles et naissantes et dans la production et la diffusion de techniques d'exploitation des énergies renouvelables.

Parmi les mesures politiques efficaces destinées à promouvoir les capacités locales d'innovation, on peut citer : le soutien aux universités et aux centres de recherche publics spécialisés dans les techniques d'exploitation des énergies renouvelables; le soutien à la participation des communautés à la prise de décisions; l'assurance que les communautés disposent des capacités nécessaires pour gérer les technologies à faibles émissions de carbone mises en place dans leur secteur; la mise en place de mesures incitatives en matière de recherche-développement et de démonstration destinées aux entreprises du secteur privé; et la création de parcs d'entreprises et de pôles d'innovation.

Les gouvernements ont été instamment invités à adopter des réglementations et des politiques d'achat qui favorisent la concurrence et le développement du secteur privé et attirent l'investissement étranger direct. Ils ont été invités à réfléchir à l'utilisation de mesures adaptées telles que les subventions publiques, la tarification préférentielle de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables, les crédits d'impôt, les garanties financières et la diminution des droits sur les importations pour favoriser l'introduction des technologies dans les niches commerciales et encourager les coentreprises ainsi que l'investissement étranger direct dans la fabrication et l'utilisation des techniques d'exploitation des énergies renouvelables.

Afin de contribuer au thème de l'examen ministériel annuel de 2010 du Conseil économique et social portant sur « la mise en œuvre des objectifs et engagements arrêtés au niveau international en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », une réunion-débat a été consacrée à « La problématique hommes-femmes, et les sciences et technologies ». Les participants ont conclu leurs débats en enjoignant les gouvernements et la communauté internationale à agir. Ils ont demandé à la Commission de la science et de la technique au service du développement de collaborer avec son Conseil consultatif pour l'égalité des sexes pour préparer une contribution que la Commission de la

condition de la femme examinera à sa cinquante-cinquième session en 2011, dont le thème prioritaire sera « L'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein-emploi et à un travail décent ».

La Commission a également entendu des exposés sur les analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation pour le Ghana et le Lesotho réalisés par la CNUCED en collaboration avec les gouvernements concernés. Les participants ont demandé à la CNUCED de redoubler d'efforts pour réaliser de telles analyses et ainsi répondre à une forte demande des États Membres, en étroite collaboration avec les organisations internationales concernées.

La Commission a choisi deux thèmes prioritaires, qu'elle examinera à sa quatorzième session, à savoir « Les technologies permettant de résoudre les problèmes rencontrés dans les domaines de l'agriculture et de l'eau » et « Mesurer l'impact des technologies de l'information et des communications au service du développement ». Les États Membres ont accueilli favorablement le nouveau thème prioritaire sur les technologies de l'information et des communications au service du développement et encouragé la Commission, lors de son examen, d'étendre sa réflexion au-delà de l'impact économique pour prendre aussi en compte l'impact social et culturel de ces technologies.

Au chapitre I du présent rapport, la Commission recommande au Conseil économique et social d'adopter deux projets de résolution intitulés « Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information » et « Science et technique au service du développement », ainsi que quatre projets de décision. Une question est portée à l'attention du Conseil à la section C du même chapitre.

On trouvera un complément d'information sur la session de la Commission à l'adresse suivante : www.unctad.org/Templates/meeting.asp?intItemID=1942&lang=1&m=18606

[3 juin 2010]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .		1
A. Projets de résolution présentés au Conseil pour adoption		1
I. Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information		1
II. Science et technique au service du développement		8
B. Projets de décision présentés au Conseil économique et social pour adoption		12
I. Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement		12
II. Participation des milieux universitaires aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement		13
III. Participation des entités du secteur économique, notamment le secteur privé, aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement		13
IV. Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa treizième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa quatorzième session		14
C. Question portée à l'attention du Conseil		14
II. Questions d'organisation		16
III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international		17
IV. Thèmes prioritaires		
a) Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place.		21
b) Technologies nouvelles et naissantes		21
V. Présentation de rapports sur les analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.		23
VI. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa douzième session		24
VII. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la quatorzième session de la Commission		25
VIII. Ordre du jour provisoire et documentation de la quatorzième session de la Commission.		26
IX. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa treizième session		27
X. Organisation de la session.		28
A. Ouverture et durée de la session		28

B.	Participation	28
C.	Élection du Bureau	28
D.	Documentation	29
E.	Ordre du jour et organisation des travaux.....	29
 Annexe		
	Liste des documents dont était saisie la Commission à sa treizième session	30

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de résolution présentés au Conseil pour adoption

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Projet de résolution I **Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial** **sur la société de l'information***

Le Conseil économique et social,

Rappelant les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information¹,

Rappelant également sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et le réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et le mandat confié à celle-ci en vertu de ladite résolution,

Rappelant en outre sa résolution 2009/7 du 24 juillet 2009 sur le bilan de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information,

Rappelant la résolution 64/187 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2009, sur les technologies de l'information et des communications au service du développement,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international²,

Prenant note du rapport du Secrétaire général intitulé « Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place : les technologies de l'information et de la communication au service du développement »³,

Exprimant sa gratitude au Secrétaire général de la CNUCED pour avoir veillé à l'établissement en temps voulu des rapports susmentionnés,

* Pour le débat, voir chap. III.

¹ Voir A/C.2/59/3, annexe, et A/60/687. Les textes issus du Sommet sont aussi consultables à l'adresse suivante : www.itu.int/WSIS/index.html.

² A/65/64-E/2010/12.

³ E/CN.16/2010/3.

**Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial
sur la société de l'information**

1. *Note* la poursuite de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, en particulier sa nature multipartite, le rôle joué par les organismes chefs de file qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations, et le rôle des commissions régionales et du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, et remercie la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'aider à assurer la coordination à l'échelle du système de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial;

2. *Prend note* des rapports respectifs et des résumés analytiques présentés par de nombreuses entités des Nations Unies en vue de l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général à la Commission de la science et de la technique au service du développement, et publiés sur le site Web de celle-ci, comme il l'a demandé dans sa résolution 2007/8, et rappelle à quel point il importe qu'il y ait une coordination étroite entre les principaux organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations et avec le secrétariat de la Commission;

3. *Note* la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information au niveau régional facilitée par les commissions régionales, comme l'a constaté le Secrétaire général dans son rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international², notamment les mesures prises en la matière, et souligne qu'il faut continuer à chercher une solution aux problèmes particuliers à chaque région en s'attachant spécifiquement aux difficultés et aux obstacles qu'elle peut rencontrer en ce qui concerne la mise en œuvre de tous les objectifs et principes énoncés par le Sommet mondial sur la société de l'information, surtout pour ce qui est des technologies de l'information et des communications au service du développement;

4. *Réaffirme* qu'il importe de continuer à coordonner la mise en œuvre multipartite des textes issus du Sommet mondial par le moyen d'outils efficaces, dans le but de mettre en commun les informations des principaux organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations; de repérer les questions à améliorer; et de débattre des modalités relatives à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre globale, encourage toutes les parties prenantes à continuer de contribuer à la base de données gérée par l'Union internationale des télécommunications sur la mise en œuvre des objectifs arrêtés au Sommet mondial, et invite les entités de l'ONU à mettre à jour les informations sur leurs initiatives, qui sont enregistrées dans la base de données;

5. *Prend note* des avantages que présentent les forums tels que ICT4All, organisé par la Tunisie, lequel a permis de mettre en commun des données d'expérience nationales dans le domaine de l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications au service du développement et de la promotion de la création d'entreprises et de la concurrence;

6. *Souligne* qu'il est urgent d'incorporer les recommandations formulées dans les textes issus du Sommet mondial aux directives révisées destinées aux équipes de pays des Nations Unies et portant sur la préparation des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et

notamment d'y ajouter un volet sur les technologies de l'information et des communications au service du développement;

7. *Note* la tenue du Forum 2010 de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information organisé par l'Union internationale des télécommunications, l'UNESCO, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour le développement sous la forme d'une structure multipartite pour donner suite aux textes issus du Sommet visant à faciliter la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet;

8. *Invite* tous les pays à s'abstenir, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour bâtir la société de l'information, de prendre des mesures unilatérales qui seraient contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies, entraveraient le développement économique et social des pays visés et nuiraient au bien-être de leurs habitants;

9. *Réaffirme* que si la fracture numérique a été réduite dans certains secteurs, il reste encore beaucoup à faire; en effet, les importants écarts qui demeurent au sein des économies et des sociétés ont des répercussions sur la demande et la capacité à utiliser les technologies de l'information et des communications;

10. *Déplore* que, pour la majorité des pauvres, la promesse de développement que recèlent la science et les technologies, notamment les technologies de l'information et des communications, n'est toujours pas tenue et souligne qu'il importe de tirer efficacement parti des technologies, y compris des technologies de l'information et des communications, pour réduire la fracture numérique;

11. *Estime* que si les technologies de l'information et des communications offrent des possibilités nouvelles, elles posent aussi des défis inédits et qu'il est urgent de s'attaquer aux principaux obstacles qui entravent l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies, tels que l'insuffisance des ressources, des infrastructures, des moyens pédagogiques, des capacités, des investissements et des dispositifs de connectivité, ainsi qu'aux problèmes de propriété, de normalisation et de transfert des technologies, et engage à cet égard toutes les parties concernées à fournir des ressources financières suffisantes aux pays en développement, en particulier aux moins avancés d'entre eux, à leur transférer des technologies appropriées et à renforcer leurs capacités;

12. *Juge* préoccupant le fossé qui se creuse, en ce qui concerne les connexions à haut débit, entre les pays se situant à des niveaux différents de développement, ce qui a des répercussions sur de nombreuses applications électroniques pertinentes d'un point de vue économique et social dans des domaines comme la gouvernance, le commerce, la santé et l'éducation, et juge également préoccupants les problèmes particuliers rencontrés dans le domaine du haut débit par les pays moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays pauvres très endettés;

13. *Constate avec inquiétude* les inégalités qui existent dans le domaine de l'accès à l'infrastructure et aux services liés au haut débit entre les pays développés et les pays en développement ainsi qu'à l'intérieur d'un même pays, et en particulier le fossé du haut débit qui marginalise encore plus les pauvres, les communautés rurales et d'autres groupes défavorisés tels que les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées, et reconnaît dans ce contexte l'importance des

initiatives actuelles visant à mettre en service rapidement le haut débit et le besoin d'accorder la priorité aux approches innovantes dans le cadre des stratégies de développement nationales et régionales menées à cet égard;

14. *Salue* la création récente de la Commission de haut niveau sur le haut débit à l'initiative de l'Union internationale des télécommunications et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans le but d'accélérer la réalisation des objectifs susmentionnés grâce à l'introduction d'un accès généralisé au haut débit dans le cadre du partenariat mondial pour le développement;

15. *Remarque* que si des jalons solides ont été posés pour renforcer les capacités en ce qui concerne les technologies de l'information et des communications dans de nombreux domaines relatifs à la mise en place de la société de l'information, il faut continuer de s'efforcer de trouver des solutions aux difficultés que continuent de rencontrer notamment les pays en développement et les pays les moins avancés, et attirer l'attention sur les retombées positives d'un meilleur développement des capacités aux niveaux des institutions, des organisations et des entités concernées par les technologies de l'information et des communications et les questions liées à la gouvernance d'Internet;

16. *Considère* qu'il faut privilégier les politiques de renforcement des capacités et d'appui à long terme qui démultiplient les effets des activités et des initiatives menées aux niveaux national et local afin de fournir des conseils, des services et un appui propices à la création d'une société de l'information solidaire, axée sur l'être humain et orientée vers le développement;

17. *Constate* que des questions qui n'étaient pas centrales au cours des première et deuxième phases du Sommet mondial en 2003 et en 2005 continuent d'apparaître, telles que le potentiel des technologies de l'information et des communications dans la lutte contre le changement climatique, la sauvegarde de la confidentialité des données en ligne et l'autonomisation et la protection des groupes vulnérables, notamment les enfants et les jeunes, contre l'exploitation et les abus dans le cyberspace;

18. *Réaffirme* l'importance des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications en tant qu'outil de suivi et d'évaluation de la fracture numérique entre les pays et au sein des sociétés, et outil d'information pour les décideurs qui sont chargés d'élaborer des politiques et des stratégies de développement social, culturel et économique, et souligne l'importance de normaliser et d'harmoniser les indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications et de faire en sorte qu'ils soient fiables et régulièrement mis à jour pour rendre compte du rendement, de l'efficacité, du coût et de la qualité des biens et services en vue de la mise en œuvre des politiques relatives aux technologies de l'information et des communications;

Gouvernance d'Internet

19. *Réaffirme* les principes énoncés au Sommet mondial selon lesquels Internet est devenu une ressource publique mondiale, que sa gouvernance devrait être un point essentiel de l'ordre du jour de la société de l'information et que la gestion internationale d'Internet devrait s'exercer de manière multilatérale, transparente et démocratique, avec la pleine participation des États, du secteur privé,

de la société civile et des organisations internationales, et devrait assurer une répartition équitable des ressources, faciliter l'accès de tous et garantir le fonctionnement stable et sécurisé d'Internet, dans le respect du multilinguisme;

20. Réaffirme également, conformément au paragraphe 35 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information⁴, que la gestion d'Internet couvre aussi bien des questions d'ordre technique que des questions de politique générale et devrait impliquer l'ensemble des parties prenantes et des organisations intergouvernementales et internationales compétentes, et que :

a) En ce qui concerne les questions d'intérêt général qui se rapportent à Internet, le pouvoir décisionnel relève de la souveraineté nationale des États, lesquels ont des droits et des responsabilités en la matière;

b) Le secteur privé a toujours eu et devrait continuer d'avoir un rôle important dans le développement d'Internet, tant sur le plan technique que sur le plan économique;

c) La société civile a toujours joué, elle aussi, un rôle important pour toutes les questions relatives à Internet, tout particulièrement au niveau des communautés locales, et elle doit continuer à assumer ce rôle;

d) Les organisations intergouvernementales ont toujours eu et devraient continuer d'avoir pour rôle de faciliter la coordination des questions d'intérêt général qui se rapportent à Internet;

e) Les organisations internationales, elles aussi, ont toujours eu et devraient continuer d'avoir un rôle important dans l'élaboration des normes techniques concernant Internet et des politiques associées;

21. *Considère* que les textes issus du Sommet mondial relatifs à la gouvernance d'Internet en ce qui concerne les efforts à mener pour renforcer la coopération et l'organisation du Forum sur la gouvernance d'Internet doivent être appliqués par le Secrétaire général de l'ONU par le moyen de deux processus distincts et considère également que ces deux processus peuvent être complémentaires;

Renforcement de la coopération

22. *Rappelle* les paragraphes 68 à 71 de l'Agenda de Tunis;

23. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques et internationales concernant Internet⁵, qui synthétise les réponses reçues des organisations internationales à la demande qui leur avait été faite d'établir un rapport annuel sur les efforts visant à renforcer la coopération sur les questions relatives aux politiques publiques concernant Internet, et note les délibérations tenues par la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa treizième session concernant le renforcement de la coopération;

24. *Invite* le Secrétaire général à tenir des consultations ouvertes et sans exclusive, auxquelles tous les États Membres et toutes les autres parties concernées

⁴ Voir A/60/687.

⁵ E/2009/92.

seront conviées pour les inciter à poursuivre les efforts engagés en vue de renforcer la coopération afin de permettre aux gouvernements de s'acquitter, sur un pied d'égalité, de leurs rôles et responsabilités touchant aux questions de politiques publiques internationales concernant Internet, mais pas aux questions techniques et opérationnelles courantes qui n'ont pas d'incidence sur les questions de politiques publiques internationales, par une participation équilibrée de toutes les parties prenantes dans le cadre de leurs rôles et responsabilités respectifs, comme il est indiqué au paragraphe 35 de l'Agenda de Tunis, et demande que ces consultations se tiennent avant la fin de 2010 et que les textes qui en seront issus soient présentés, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à la soixante-sixième session de Assemblée générale aux fins d'examen;

Forum sur la gouvernance d'Internet

25. *Prend note* des délibérations de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur la quatrième réunion du Forum sur la gouvernance d'Internet, tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) du 15 au 18 novembre 2009⁶;

26. *Accueille avec satisfaction* l'action entreprise par le Président, le secrétariat et les gouvernements qui ont accueilli les réunions du Forum sur la gouvernance d'Internet et attend avec intérêt les résultats de la cinquième réunion, qui se tiendra à Vilnius du 14 au 17 septembre 2010;

27. *Prend note* de la création récente de plusieurs forums consacrés à la gouvernance d'Internet aux niveaux régional et national;

28. *Prend note également* des délibérations tenues lors des réunions du Forum sur la gouvernance d'Internet, au cours desquelles toutes les parties prenantes ont participé à un dialogue sur les politiques à suivre concernant un large éventail de questions relatives à la gouvernance d'Internet, comme il a été demandé au paragraphe 72 de l'Agenda de Tunis;

29. *Prend note en outre* des débats tenus lors de la quatrième réunion du Forum sur la gouvernance d'Internet, y compris ceux qui se sont déroulés pendant la session de bilan présidée par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales pour donner suite au paragraphe 76 de l'Agenda de Tunis, dans lequel le Secrétaire général de l'ONU avait été prié de déterminer, en consultant formellement les participants au Forum, s'il était souhaitable que le Forum poursuive ses activités au-delà des cinq ans suivant sa création et de faire des recommandations aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et note l'intérêt manifesté par les participants au Forum, lesquels ont fait des contributions en ligne et des déclarations pendant la session de bilan;

30. *Invite* le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement à mettre en place, de manière transparente et sans exclusive, un groupe de travail ayant pour mission de chercher, de collecter et d'examiner les contributions de tous les États Membres et de toutes les autres parties prenantes sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet, dans le cadre du mandat énoncé dans l'Agenda de Tunis, et de présenter à la Commission à sa quatorzième session, en 2011, les recommandations qu'il

⁶ Voir chapitre III du présent rapport.

jugera utiles, le rapport constituant une contribution de la Commission aux travaux de l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, si toutefois le mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet devait être prorogé;

La voie vers l'avenir

31. *Prie instamment* les entités des Nations Unies qui ne coopèrent encore pas activement à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information par l'intermédiaire du système des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour s'attacher à édifier une société de l'information axée sur l'être humain, solidaire et orientée vers le développement et contribuer à réaliser les objectifs de développement qui ont été arrêtés à l'échelle internationale, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire⁷;

32. *Invite* toutes les parties prenantes à poursuivre, à titre prioritaire, les efforts qu'elles déploient pour la fracture numérique, à mettre en pratique des stratégies cohérentes qui favorisent le développement du cybergouvernement, et à continuer de mettre l'accent sur des politiques et des applications en matière de technologies de l'information et des communications qui bénéficient aux pauvres, y compris l'accès au haut débit au niveau des communautés, dans le but de réduire la fracture numérique entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci;

33. *Prie instamment* toutes les parties prenantes d'accorder la priorité au développement d'approches innovantes qui favoriseront l'accès universel à une infrastructure à haut débit abordable pour les pays en développement et l'utilisation de services à haut débit adaptés afin de créer une société de l'information solidaire, orientée vers le développement et axée sur l'être humain, et de réduire la fracture numérique;

34. *Demande* aux organisations internationales et régionales de continuer à évaluer la facilité avec laquelle les pays ont accès aux technologies de l'information et des communications et de rendre compte périodiquement à ce sujet, l'objectif étant de créer des chances égales pour faciliter la croissance du secteur informatique dans les pays en développement;

35. *Demande* à tous les pays de faire des efforts concrets pour respecter les obligations découlant du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁸;

36. *Appelle* les organismes des Nations Unies ainsi que les organisations et forums concernés, conformément aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, à examiner périodiquement et à faire évoluer les méthodes utilisées pour les indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications, compte tenu des différents niveaux de développement et de la situation propre à chaque pays;

37. *Engage* la communauté internationale à contribuer volontairement à un fonds d'affectation spéciale créé par la CNUCED en vue d'appuyer les activités

⁷ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

⁸ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

d'examen et d'évaluation consacrées à la suite donnée au Sommet mondial, menées par la Commission de la science et de la technique au service du développement;

38. *Prie* le Secrétaire général de présenter chaque année à la Commission un rapport sur l'application des recommandations figurant dans les résolutions du Conseil économique et social sur le bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux international et régional.

Projet de résolution II

Science et technique au service du développement*

Le Conseil économique et social,

Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005, qui souligne le rôle déterminant de la science et de la technique, notamment des technologies de l'information et des communications, pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, et réaffirmant les engagements pris dans ledit document, en particulier celui d'aider les pays en développement, individuellement et collectivement, à tirer parti de nouvelles technologies agricoles pour augmenter la productivité par des moyens écologiques⁹,

Rappelant que la CNUCED est le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement,

Rappelant les travaux menés par la Commission de la science et de la technique au service du développement pendant sa période intersessions 2008-2009 sur les deux thèmes prioritaires suivants : « La science, la technologie et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche » et « Les politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre favorable »,

Se félicitant des travaux réalisés par la Commission de la science et de la technique au service du développement sur ses deux thèmes prioritaires actuels, à savoir « Les technologies nouvelles et naissantes » et « Les améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place » et de son rôle de porte-drapeau de l'ONU pour la science, la technique et l'innovation,

Conscient que l'innovation est essentielle au maintien de la compétitivité nationale à l'heure de la mondialisation,

Considérant l'importance des analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation pour aider les pays développés à améliorer leurs systèmes d'innovation,

Rappelant les engagements pris à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing du 4 au 15 septembre 1995, en particulier les objectifs stratégiques et les actions énoncés à la section K, sur les

* Pour le débat, voir chap. IV.

⁹ Voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 60.

femmes et l'environnement, du chapitre IV de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing¹⁰,

Rappelant également son appel à la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies¹¹,

Prenant note des textes issus de la réunion du groupe intersessions de la Commission, qui s'est tenue à Genève du 9 au 11 novembre 2009 et du rapport de synthèse établi par le secrétariat de la CNUCED¹²,

Prenant note également des rapports que le Secrétaire général a présentés à la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa treizième session¹³,

Remerciant le Secrétaire général de la CNUCED d'avoir veillé à l'établissement en temps voulu des rapports susmentionnés,

Notant que la réalisation des buts et des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, dépend en grande partie de l'amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes et que le déploiement des techniques d'exploitation des énergies renouvelables doit être l'un des principaux éléments de toute stratégie visant à cette amélioration,

Considérant que la mise en place des techniques d'exploitation des énergies renouvelables nécessite l'application de technologies nouvelles et naissantes y compris la science des matériaux, la nanotechnologie, la biotechnologie et les technologies de l'information et des communications,

Considérant également que l'exploitation sur le long terme des technologies naissantes peut être facilitée par le transfert de technologie, selon des modalités arrêtées d'un commun accord, le renforcement des capacités nationales à développer, à exploiter et à maintenir les technologies qui permettent de répondre aux besoins locaux, l'adoption de mécanismes financiers innovants destinés à encourager les investissements et l'intégration dans les programmes nationaux de développement de stratégies visant la mise en place des techniques d'exploitation des énergies renouvelables,

Considérant en outre que toute stratégie de ce type doit s'accompagner d'un transfert de compétences et de savoir-faire pour développer, adapter et modifier les techniques d'exploitation des énergies renouvelables, le cas échéant, aux situations et aux capacités locales, y compris aux besoins et aux capacités des femmes, et être appuyée par la création de centres de formation dans les domaines du financement, de la technique, de la science et de l'ingénierie et par des réseaux de connaissance visant à en maximiser l'utilisation, et promouvoir le renforcement de ces capacités,

¹⁰ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.

¹¹ Conclusions concertées du Conseil économique et social 1997/2.

¹² E/CN.16/2010/CRP.1, peut être consulté à l'adresse suivante : www.unctad.org/Templates/meeting.asp?intItemID=1942&lang=1&m=18606&info=doc.

¹³ E/CN.16/2010/3 et E/CN.16/2010/4.

Décide de faire les recommandations ci-après aux gouvernements, à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à la CNUCED :

a) Les gouvernements sont encouragés à tenir compte des conclusions de la Commission et à prendre les mesures suivantes :

i) S'assurer que les priorités publiques prévoient une participation multipartite dans la prise de décisions relatives à la conception, à la mise en œuvre, au déploiement, à la surveillance et à l'évaluation des programmes, et prennent en compte les populations locales et la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans la mise en place des technologies nouvelles et naissantes et des techniques d'exploitation des énergies renouvelables;

ii) Fournir un environnement favorable aux initiatives des secteurs privé et public dans le domaine des technologies nouvelles et naissantes et dans la production et la diffusion des techniques d'exploitation des énergies renouvelables, y compris en fournissant un appui aux universités et aux centres de recherche liés à des réseaux mondiaux d'apprentissage et à la diaspora nationale, et financés par des sources diverses telles que les finances publiques, les donateurs, les spécialistes du capital-risque et/ou les partenariats public/privé consacrés aux techniques d'exploitation des énergies renouvelables;

iii) Adopter des politiques économiques, des politiques de réglementation et des politiques d'approvisionnement publiques qui encouragent la concurrence et le développement du secteur privé et attirent les investissements nationaux et étrangers directs;

iv) Réfléchir à l'utilisation d'instruments politiques adaptés destinés à être appliqués dans le secteur privé tels que des mesures incitatives, des programmes de subvention, une tarification préférentielle de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable, des crédits d'impôt, des garanties financières et la réduction des droits d'importation pour favoriser l'introduction des technologies dans des niches commerciales et encourager les coentreprises ainsi que l'investissement étranger direct dans la fabrication et l'utilisation des techniques d'exploitation des énergies renouvelables;

v) Améliorer les capacités locales d'innovation dans le domaine des technologies nouvelles et naissantes et des techniques d'exploitation des énergies renouvelables avec une efficacité améliorée, des conditions locales développées et améliorées au moyen d'un appui à la recherche, à l'extension de services, au renforcement des capacités et à d'autres activités connexes;

vi) Encourager les entreprises privées à adopter et à déployer des techniques d'exploitation des énergies renouvelables grâce à des partenariats public-privé;

vii) Promouvoir la création de parcs scientifiques et technologiques, de pépinières d'entreprises et de pôles d'innovation pour encourager le secteur privé à participer au développement, à la croissance et à la commercialisation des technologies nouvelles et naissantes, y compris les techniques d'exploitation des énergies renouvelables;

b) La communauté internationale est encouragée à :

i) Accroître la fourniture d'une assistance technique au renforcement des capacités et à la planification stratégique dans le but de promouvoir les technologies nouvelles et naissantes et les techniques d'exploitation des énergies renouvelables;

c) La Commission de la science et de la technique au service du développement est :

i) Encouragée à continuer de servir de tribune pour mettre en commun des exemples de bonnes pratiques et de promouvoir les partenariats Nord-Sud et Sud-Sud, particulièrement dans le domaine du transfert et du déploiement des technologies nouvelles et naissantes et des techniques d'exploitation des énergies renouvelables;

ii) Encouragée à promouvoir, dans le cadre du réseau de collaboration pour la science, la technique et l'innovation sur Internet mis en place pour donner suite à la résolution 2009/8 du Conseil économique et social, un réseau de collaboration, des réseaux sous-régionaux d'initiation et d'accueil comme modèles à reproduire, avec la coopération du secrétariat de la CNUCED et du Centre du commerce international;

iii) Invitée à présenter une contribution, en étroite collaboration avec son Conseil consultatif pour l'égalité des sexes qui sera examinée par la Commission de la condition de la femme, à sa cinquante-cinquième session consacrée à « l'accès et à la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein-emploi et à un travail décent »;

iv) Encouragée à collaborer avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle pour faciliter l'accès à la base de données de recherche pour le développement et l'innovation à un coût minimum pour tous les pays en développement;

d) La CNUCED est encouragée à :

i) Redoubler ses efforts pour réaliser des analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation pour répondre à la forte demande des États Membres, en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et avec la Commission de la science et de la technique au service du développement, les commissions régionales, ainsi que d'autres parties prenantes concernées, notamment la Banque mondiale et d'autres banques internationales et régionales de développement, dans le but d'aider les pays en développement à renforcer leurs systèmes en matière de science, de technologie et d'innovation;

ii) Mener, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, un examen des expériences nationales en matière de développement des capacités locales d'innovation en ce qui concerne les technologies nouvelles et naissantes et les techniques d'exploitation des énergies renouvelables, y compris par des programmes éducatifs et des activités de formation à long terme;

iii) Recenser les mécanismes de collaboration en matière de recherche et développement qui ont permis de faciliter le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de techniques d'exploitation des énergies renouvelables grâce à des infrastructures scientifiques innovantes mondiales, notamment des universités, des institutions, des centres d'excellence, des pépinières d'entreprises, des parcs scientifiques et technologiques et d'autres lieux d'innovation, en vue d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités;

iv) Mener des recherches sur la manière dont les pays en développement pourraient intégrer le déploiement des techniques d'exploitation des énergies renouvelables dans leurs stratégies nationales de développement et leurs stratégies en matière de science, de technologie et d'innovation, en particulier celles qui concernent la réduction de la pauvreté et la réalisation des buts et objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, compte tenu de la problématique hommes-femmes.

B. Projets de décision présentés au Conseil économique et social pour adoption

2. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande également au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I

Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement*

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 et sa décision 2008/17 du 18 juillet 2008, et conscient qu'il importe d'aider la société civile et les milieux d'affaires à s'associer et à contribuer utilement aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement :

a) *Décide*, à titre exceptionnel et sans remettre en question le règlement intérieur de ses commissions techniques, d'inviter les organisations non gouvernementales et les entités de la société civile qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès de lui mais qui étaient accréditées auprès du Sommet mondial sur la société de l'information à participer aux travaux de la Commission jusqu'en 2011;

b) *Demande* le versement de contributions volontaires en vue de faciliter autant que possible la participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile des pays en développement et d'obtenir qu'elles soient représentées de façon équilibrée, y compris dans les groupes de travail de la Commission;

* Pour le débat, voir chap. II.

c) *Invite* le Comité chargé des organisations non gouvernementales à examiner les demandes d'inscription de ces entités dans les meilleurs délais, conformément au Règlement intérieur du Conseil.

Projet de décision II
Participation des milieux universitaires aux travaux
de la Commission de la science et de la technique
au service du développement^{*}

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 et sa décision 2008/218 du 18 juillet 2008, conscient de la nécessité de profiter autant que possible de la participation et des contributions des milieux universitaires aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et ayant revu les modalités actuelles de leur participation :

a) *Reconnaît* l'importance de la participation des milieux universitaires aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement;

b) *Décide* de proroger les dispositions actuelles relatives à la participation des milieux universitaires aux travaux de la Commission jusqu'en 2011.

Projet de décision III
Participation des entités du secteur économique, notamment
le secteur privé, aux travaux de la Commission de la science
et de la technique au service du développement^{*}

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 et sa décision 2007/16 du 26 avril 2007, et conscient de la nécessité de profiter autant que possible de la participation et des contributions des entités du secteur économique, notamment le secteur privé, aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement, a revu les modalités actuelles de leur participation :

a) *Reconnaît* l'importance de la participation des entités du secteur économique, notamment le secteur privé, aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement;

b) *Décide* de proroger les dispositions actuelles relatives à la participation des entités du secteur économique, notamment le secteur privé, aux travaux de la Commission jusqu'en 2011.

* Pour le débat, voir chap. II.

Projet de décision IV
Rapport de la Commission de la science et de la technique
au service du développement sur les travaux de sa treizième
session et ordre du jour provisoire et documentation
de sa quatorzième session*

Le Conseil économique et social :

a) *Prend note* du rapport de la Commission de la science et de la technique sur les travaux de sa treizième session¹⁴;

b) *Approuve* l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quatorzième session de la Commission exposés ci-après.

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

3. Thèmes prioritaires :

- a) Évaluation de l'impact des technologies de l'information et des communications au service du développement.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Les technologies comme moyen de faire face aux difficultés dans des domaines tels que l'agriculture et l'eau.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

4. Présentation de rapports sur les analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.
5. Examen des méthodes de travail de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat

6. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la quinzième session de la Commission.
7. Ordre du jour provisoire et documentation de la quinzième session de la Commission.

* Pour le débat, voir chap. VIII.

¹⁴ Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 11 (E/2009/31).

8. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quatorzième session.

C. Question portée à l'attention du Conseil*

L'attention du Conseil est appelée sur l'accord de la Commission pour transmettre le résumé fait par le Président de la réunion débat sur la problématique hommes-femmes, et les sciences et technologies (E/2010/92) comme contribution à l'examen ministériel annuel du Conseil en 2010 sur la « Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes ».

* Pour le débat, voir chap. III.

Chapitre II

Questions d'organisation

Participation des organisations non gouvernementales, des entités de la société civile, des milieux universitaires et du secteur économique, notamment le secteur privé, aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement

4. À sa 8^e séance, le 21 mai 2010, la Commission était saisie de trois projets de décision intitulés : « Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement », « Participation des milieux universitaires aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement » et « Participation des entités du secteur économique, notamment le secteur privé, aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement », déposés par le Président, M. Frédéric Riehl (Suisse), à l'issue de consultations et communiqués dans un document non officiel.

5. Le Secrétaire a apporté des précisions sur le texte des trois projets de décision.

6. Après avoir entendu les déclarations des représentants de la Chine et du Pakistan, la Commission a adopté les trois projets de décision à l'issue des débats et en a recommandé l'adoption au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. B, projets de décision I à III).

Chapitre III

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

7. La Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour à ses 1^{re} à 4^e et 8^e séances, les 17, 18 et 21 mai 2010. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/65/64-E/2010/12);

b) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet (E/2009/92);

c) Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions de la Commission tenue à Genève du 9 au 11 novembre 2009 (E/CN.16/2010/CRP.1);

d) Recueil de rapports reçus d'organisations internationales et d'autres parties prenantes et servant de matière pour le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (E/CN.16/2010/CRP.2).

8. À la 3^e séance, le 18 mai, le Chef du secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CNUCED) a présenté le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/65/64-E/2010/12.

9. Les représentants de Cuba, du Pakistan, du Chili, du Lesotho, de la Chine, du Soudan et de l'Ouganda ont fait des déclarations, de même que les observateurs de l'Égypte et de l'Arabie saoudite.

10. Le représentant de la CNUCED a répondu aux questions.

11. Toujours à la 3^e séance, la Directrice de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU), a présenté le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet (E/2009/92).

Table ronde ministérielle sur le suivi et la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information

12. À sa 1^{re} séance, le 17 mai, la Commission a tenu une table ronde ministérielle sur le suivi et la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi qu'un débat interactif avec les participants suivants : M. Mothetjoa Metsing, Ministre des communications, de la science et de la technologie du Lesotho; M. Luciano Bresciani, Ministre de la santé pour la région de la Lombardie (Italie); et M. Muhammad Azam Khan Swati, Ministre de la science et de la technologie du Pakistan.

13. À sa 2^e séance, le 17 mai, la Commission a poursuivi le débat interactif avec les participants suivants : M^{me} Clotilde Fonseca, Ministre de la science et de la technologie du Costa Rica; M. Mohamed Naceur Ammar, Ministre des technologies de la communication de la Tunisie; M. Fortunato de la Peña, Sous-Secrétaire à la science et à la technologie des Philippines; M. Diógenes Aybar, Vice-Ministre de la science et de la technologie de la République dominicaine; et M. Abdolmajid Riazi, Ministre délégué aux technologies de l'information et des communications de la République islamique d'Iran.

Réunion-débat sur le bilan de la suite donnée depuis cinq ans aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

14. À sa 2^e séance, le 17 mai, la Commission a tenu une réunion-débat consacrée au bilan de la suite donnée depuis cinq ans aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.

15. M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED, a fait une déclaration.

16. La Commission a visionné un message vidéo de M. Hamadoun Touré, Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

17. Les participants ci-après ont fait des exposés : M. Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle; M. Michel Jarraud, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale; M. Jan Kubis, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe; M^{me} Mazlan Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales et Directrice générale adjointe de l'Office des Nations Unies à Vienne; M^{me} Katharina Kummer Peiry, Secrétaire exécutive de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Genève); M. Talal Abu-Ghazaleh, Président de l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement; et M. Sami Al-Basheer Al Morshid, Directeur du Bureau de développement des télécommunications (UIT).

18. Les représentants du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, de la Commission économique pour l'Afrique, du Conseil de l'Europe, de la Chambre de commerce internationale (au nom du secteur privé) et de l'Association for Progressive Communications (au nom de la société civile) ont également fait des exposés.

Réunion-débat sur le renforcement de la coopération

19. À ses 3^e et 4^e séances, le 18 mai, la Commission a tenu une réunion-débat sur le renforcement de la coopération.

20. À la 3^e séance, les participants ci-après ont fait des exposés : M. Nick Thorne, Conseiller en relations internationales à l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN); M. Daniel Dardailler, Directeur des relations internationales, World Wide Web Consortium; M^{me} Constance Bommelaer, Cadre de direction, Engagement stratégique mondial (Internet Society); M. Alexander Ntoko, Chef de la Division de la stratégie avec les entreprises (UIT); et M. Mike Corkerry, Directeur exécutif des affaires réglementaires pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique (AT&T).

21. Un débat interactif a suivi, auquel ont pris part les délégations de la Chine, du Portugal, de l'Iran (République islamique d'), du Brésil, de l'Espagne (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne), de la Fédération de Russie, de l'Arabie saoudite, de l'Afrique du Sud, des États-Unis d'Amérique et de l'Autriche.

22. À sa 4^e séance, le 18 mai, la Commission a visionné un message vidéo de M. Abdul Waheed Khan, Sous-Directeur général pour la communication et l'information à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

23. À la même séance, la Commission a poursuivi le débat, auquel a participé la délégation suisse. Le représentant de l'organisation non gouvernementale IT for Change y a également pris part.

Réunion-débat sur les résultats de la quatrième réunion du Forum sur la gouvernance d'Internet

24. À sa 4^e séance, le 18 mai, la Commission a tenu une réunion-débat consacrée aux résultats de la quatrième réunion du Forum sur la gouvernance d'Internet, tenue du 15 au 18 novembre 2009 à Charm el-Vheikh (Égypte).

25. Les participants ci-après ont fait des exposés : M. Markus Kummer, Coordonnateur exécutif du secrétariat du Forum sur la gouvernance d'Internet; M^{me} Ayesha Hassan, responsable des politiques à la Chambre de commerce internationale; M. George Papadatos, Ministre conseiller à la Mission permanente de la Grèce auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Lee Hibbard, coordination des activités liées à la société de l'information et à la gouvernance d'Internet (Conseil de l'Europe); M^{me} Anriette Esterhuysen, Directrice exécutive de l'Association for Progressive Communications; et M. Jovan Kurbalija, Directeur de DiploFoundation.

26. Un débat interactif a suivi, auquel ont participé les délégations du Pakistan, d'Israël, de l'Espagne (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne), de la Finlande, de l'Égypte, de la France, des États-Unis d'Amérique, de la Chine, de la Suisse, de l'Inde, de l'Arabie saoudite, de l'Iran (République islamique d'), de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Canada.

Réunion-débat sur la problématique hommes-femmes et les sciences et technologies

27. À sa 5^e séance, le 19 mai, la Commission a tenu une réunion-débat sur le thème suivant : la problématique hommes-femmes et les sciences et technologies, qui a été animée par M^{me} Sherry Ayittey, Ministre de l'environnement, des sciences et de la technologie du Ghana.

28. Les participants ci-après ont fait des exposés : M^{me} Shirley Malcom, Chef de la Direction des programmes liés à l'éducation et aux ressources humaines (American Association for the Advancement of Science); M^{me} Dafne Cristina Sabanes de Plou, programme spécial de l'Association for Progressive Communications pour les femmes en Amérique latine; M^{me} Sabine Süsstrunk, de la Fondation WISH (Women in Science and Humanities) de l'École polytechnique fédérale de Lausanne; et M. Vijaya Kumar, Président de l'Industrial Technology Institute (Sri Lanka).

29. L'animatrice a fait une déclaration.

30. Un débat interactif a suivi, auquel ont pris part les délégations suivantes : Afrique du Sud, Lesotho, Autriche, Pakistan, Tunisie, Kenya, États-Unis d'Amérique, Portugal, Philippines, Israël, Soudan et Iran (République islamique d').

31. Le représentant de l'UNESCO et celui de l'Association tunisienne d'aide à la recherche scientifique sur le net, une organisation non gouvernementale, y ont également participé.

32. Le Directeur de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a fait une déclaration.

Mesures prises par la Commission

La problématique hommes-femmes et les sciences et technologies

33. À sa 5^e séance, le 19 mai, en application de la résolution 2008/29 du Conseil économique et social, la Commission est convenue de transmettre au Conseil le résumé de la présidence sur la réunion-débat sur le thème de la « problématique hommes-femmes et les sciences et technologies » (E/2010/92) en vue de l'examen ministériel annuel de 2010 consacré à la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

34. À sa 8^e séance, le 21 mai, la Commission était saisie d'un projet de résolution sur le bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, déposé par le Président et communiqué dans un document non officiel.

35. L'animateur, M. Yasser Hassan (Égypte), a fait une déclaration dans laquelle il a rendu compte des résultats des consultations qui avaient été tenues sur le projet de résolution.

36. La Commission a été informée que les incidences du projet de résolution sur le budget-programme seraient examinées par la Division de la planification des programmes et du budget au Siège de l'ONU, avant que le Conseil économique et social n'y donne suite à sa session de fond de 2010.

37. Après avoir entendu les déclarations des représentants de l'Inde et de la France et celles de l'observateur de l'Arabie saoudite et de l'observateur de l'Union européenne, la Commission a adopté le projet de résolution et en a recommandé l'adoption au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. A, projet de résolution I).

38. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de la République islamique d'Iran et l'observateur de l'Arabie saoudite ont fait des déclarations.

Chapitre IV

Thèmes prioritaires :

- a) **Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place**
- b) **Technologies nouvelles et naissantes**

39. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 6^e et 8^e séances, les 19 et 21 mai 2010. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général intitulé « Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place : les technologies de l'information et de la communication au service du développement » (E/CN.16/2010/3);

b) Rapport du Secrétaire général intitulé « Technologies nouvelles et naissantes : les énergies renouvelables au service du développement (E/CN.16/2010/4) »;

c) Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions de la Commission tenue à Genève du 9 au 11 novembre 2009 (E/CN.16/2010/CRP.1).

40. À sa 6^e séance, le 19 mai, la Commission a entamé l'examen du point 3 a) et entendu la déclaration liminaire du représentant de la CNUCED.

41. À la même séance, M. David Townsend, Président de David N. Townsend Associates, et M. Jaroslaw Ponder, analyste des stratégies et des politiques à l'UIT, ont fait des exposés.

42. Les représentants de Cuba, de la Suisse, de la Fédération de Russie et de l'Oman, ainsi que l'observateur du Mexique, ont fait une déclaration.

43. Toujours à la 6^e séance, la Commission a commencé à examiner le point 3 b) de l'ordre du jour et entendu la déclaration liminaire du représentant de la CNUCED.

44. M. Hugo Lucas, de la Direction générale de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, a fait un exposé.

45. Les représentants du Soudan, de Sri Lanka, des États-Unis d'Amérique et de l'Oman, ainsi que l'observateur du Mexique, ont fait des déclarations.

46. M. Lucas a répondu aux questions soulevées.

47. Le Président a fait une déclaration finale.

Mesures prises par la Commission

48. À sa 8^e séance, le 21 mai, la Commission était saisie d'un projet de résolution sur la science et la technique au service du développement, déposé par le Président à l'issue de consultations et communiqué dans un document non officiel.

49. Le Président a informé la Commission que le projet de texte n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

50. L'animateur, M. Vijaya Kumar (Sri Lanka), a fait une déclaration, dans laquelle il a rendu compte des résultats des consultations qui avaient été tenues sur le projet de résolution.

51. La Commission a adopté le projet de résolution et en a recommandé l'adoption au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. A, projet de résolution II).

Chapitre V

Présentation de rapports sur les analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation

52. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 20 mai 2010.

Présentation de l'analyse des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation du Ghana

53. À la même séance, le Directeur de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a fait une déclaration liminaire.

54. M^{me} Sherry Ayittey, Ministre de l'environnement, des sciences et de la technologie du Ghana a fait une déclaration.

55. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Pakistan, du Soudan, de la Chine, du Burkina Faso, des États-Unis d'Amérique et des Philippines, ainsi que les observateurs du Kenya, du Népal et du Rwanda, ont fait des déclarations.

56. Un représentant de l'Association tunisienne pour le développement de la technologie numérique et des ressources humaines, une organisation de la société civile, a fait une déclaration.

57. La Ministre a répondu aux questions et aux observations.

58. Le Directeur de la CNUCED et le Chef du secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CNUCED) ont également fait des observations et répondu aux questions.

Présentation de l'analyse des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation du Lesotho

59. Toujours à la 7^e séance, le Chef du secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CNUCED) a fait une déclaration liminaire.

60. Le Ministre des communications, de la science et de la technologie du Lesotho, M. Mothetjoa Metsing, a fait un exposé.

61. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Soudan, de la Fédération de Russie et du Ghana, ainsi que les observateurs du Zimbabwe et de la Colombie, ont fait des déclarations.

62. Un représentant de l'Observatoire pour la communication culturelle et audiovisuelle dans la Méditerranée et le monde a également fait une déclaration.

63. La Directrice de la Division des politiques scientifiques et du développement durable, du Secteur des sciences naturelles (UNESCO), a fait une déclaration.

64. Le Ministre et la représentante de l'UNESCO ont répondu aux questions et aux observations.

Chapitre VI

Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa douzième session

65. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 20 mai 2010.
66. À la même séance, la Commission a entendu la déclaration liminaire du Chef du secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CNUCED).
67. Le représentant de la République islamique d'Iran a fait une déclaration.

Chapitre VII

Élection du Président et des autres membres du Bureau de la quatorzième session de la Commission

68. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 8^e séance, le 21 mai 2010, et élu par acclamation les membres du Bureau ci-après pour sa quatorzième session :

Présidente :

Sherry Ayittey (Ghana)

Vice-présidents :

Alvaro Galvani (Brésil)

Fortunato de la Peña (Philippines)

Štefan Morávek (Slovaquie)

Frédéric Riehl (Suisse)

Chapitre VIII

Ordre du jour provisoire et documentation de la quatorzième session de la Commission

69. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 8^e séance, le 21 mai 2010. Elle était saisie d'un document non officiel contenant le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de sa quatorzième session.

70. À la même séance, le représentant de la République dominicaine a fait une déclaration.

71. Toujours à la même séance, la Commission a approuvé un projet de décision concernant l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa quatorzième session, et en a recommandé l'adoption au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. B, projet de décision IV).

Chapitre IX

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa treizième session

72. À sa 8^e séance, le 21 mai 2010, la Commission était saisie du projet de rapport sur les travaux de sa treizième session (E/CN.16/2010/L.1).

73. À l'issue des déclarations du représentant de la CNUCED et de la représentante de la Chambre de commerce internationale, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa treizième session et chargé le Rapporteur d'en terminer l'établissement.

Chapitre X

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

74. La Commission de la science et de la technique au service du développement a tenu sa treizième session du 17 au 21 mai 2010 à l'Office des Nations Unies à Genève. La Commission a tenu huit séances (1^{re} à 8^e).

75. La session a été ouverte par le Président, M. Frédéric Riehl (Suisse), qui a également fait une déclaration.

76. À la 1^{re} séance, le 17 mai, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait une allocution.

77. À la même séance, les personnes ci-après ont pris la parole : M. Moritz Leuenberger, Vice-Président de la Confédération Suisse et Chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication de la Suisse; M. Mohamed Naceur Ammar, Ministre des technologies de la communication de la Tunisie; M. You Jianxin, Vice-Président exécutif de l'Académie chinoise de gestion de la science et de la technique; M. Subramanian Ramadorai, Vice-Président de Tata Consultancy Services et Président de l'Initiative BASIS de la Chambre de commerce internationale; et M^{me} Anriette Esterhuysen, Directrice exécutive de l'Association pour le progrès des communications.

78. La Commission a également visionné un message vidéo adressé par M^{me} Neelie Kroes, Vice-Présidente de la Commission européenne et Commissaire chargée de la société numérique.

B. Participation

79. Ont participé à la session les représentants de 42 États membres de la Commission. Étaient également présents les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des représentants d'organismes du système des Nations Unies et des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des représentants de la société civile et du monde de l'entreprise. La liste des participants figure dans le document publié sous la cote E/CN.16/2010/INF/1.

C. Élection du Bureau

80. À la 9^e séance de sa douzième session, le 29 mai 2009, la Commission avait élu les membres suivants du Bureau de sa treizième session :

Président :

Frédéric Riehl (Suisse)

Vice-Présidents :

Miguel Angel Alcaine Castro (El Salvador)

Edward K. Omane Boamah (Ghana)

Sarvagya Katiyar (Inde)

Štefan Morávek (Slovaquie)

81. À sa 1^{re} séance, le 17 mai 2010, la Commission a été informée que le Vice-Président, M. Miguel Angel Alcaine Castro (El Salvador), était dans l'incapacité d'assumer ses fonctions.

82. À la même séance, la Commission a nommé le Vice-Président Štefan Morávek (Slovaquie) aux fonctions de rapporteur de sa treizième session.

D. Documentation

83. La liste des documents dont était saisie la Commission à sa treizième session figure à l'annexe.

E. Ordre du jour et organisation des travaux

84. À sa 1^{re} séance, le 17 mai, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de la session et approuvé l'organisation de ses travaux, tels qu'ils figurent dans le document E/CN.16/2010/1/Rev.1, révisé oralement. L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
3. Thèmes prioritaires :
 - a) Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place;
 - b) Technologies nouvelles et naissantes.
4. Présentation de rapports sur les analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.
5. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa douzième session.
6. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la quatorzième session de la Commission.
7. Ordre du jour provisoire et documentation de la quatorzième session de la Commission.
8. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa treizième session.

Annexe

Liste des documents dont était saisie la Commission à sa treizième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/65/64-E/2010/12	2	Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international
E/2009/92	2	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet
E/CN.16/2010/1/Rev.1	1	Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux
E/CN.16/2010/3	3 a)	Rapport du Secrétaire général sur les améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place : les technologies de l'information et de la communication au service du développement
E/CN.16/2010/4	3 b)	Rapport du Secrétaire général sur les technologies nouvelles et naissantes : les énergies renouvelables au service du développement
E/CN.16/2010/L.1	8	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa treizième session
E/CN.16/2010/CRP.1 ^a	2 et 3	Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions de la Commission tenue à Genève du 9 au 11 novembre 2009
E/CN.16/2010/CRP.2 ^a	2	Recueil de rapports reçus d'organisations internationales et d'autres parties prenantes et servant de matière pour le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

^a Disponible à l'adresse <http://www.unctad.org/cstd>.

